



**CENTRE-VAL  
DE LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R24-2026-034

PUBLIÉ LE 2 FÉVRIER 2026

# Sommaire

## Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire /

R24-2026-02-02-00001 - 2026-DSTRAT-001 composition de la CRSA (16 pages)	Page 3
R24-2026-02-02-00002 - 2026-DSTRAT-002 composition des commissions de la CRSA (27 pages)	Page 20
R24-2025-12-10-00028 - ARRETE N° 2025-DOMS-PA/PH18-153?? Portant : autorisation de cession du Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) d'une capacité de 138 places, géré par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) au profit du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) Bourges Plus par voie de fusion des CCAS de Bourges et de Mehun-sur-Yèvre?? et prorogation de l'autorisation PROVISoire pendant une période d'un an de l'extension non importante de 5 places de l'équipe ESA du Service de soins à domicile (SSIAD) géré par le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de BOURGES, d'une capacité totale du service à 138 places. (6 pages)	Page 48
R24-2026-01-30-00012 - ARRETE N° 2025-DOMS-PA45-131?? Portant autorisation d'extension non importante de 6 places d'hébergement permanent de l'Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) Le Relais de la Vallée à SEICHEBRIERES, portant sa capacité totale de 28 à 34 places. (4 pages)	Page 55
R24-2026-01-16-00011 - ARRETE N° 2026-DOMS-PH18-004?? Portant autorisation de regroupement des Instituts Médico-Educatifs (IME) de BOURGES « DAME DU GEDHIF - Site principal » et « DAME DU GEDHIF - Site secondaire » en un seul établissement d'une capacité globale de 66 places, ?? géré par le Groupement d'Entraide Départemental aux personnes Handicapées Intellectuelles et à leurs Familles (GEDHIF). (5 pages)	Page 60

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2026-02-02-00001

2026-DSTRAT-001 composition de la CRSA

**AGENCE REGIONALE DE SANTE  
CENTRE-VAL DE LOIRE  
DIRECTION DE LA STRATEGIE**

**ARRETE**

relatif à la composition de la conférence régionale de la santé  
et de l'autonomie de la région Centre-Val de Loire

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

**VU** le Code de la santé publique, notamment son article L. 1432-4,

**VU** la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

**VU** le décret n°2021-847 du 28 juin 2021, relatif à la composition et au fonctionnement de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie,

**VU** le décret n°2019-1342 du 11 décembre 2019, relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie,

**VU** le décret du 07 juin 2023 portant nomination de Madame Clara de BORT en tant que directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 12 juin 2023,

**VU** le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015, adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers,

**VU** le décret n°2010-938 du 24 août 2010, modifiant des dispositions relatives aux commissions de coordination des politiques publiques de santé, aux conférences de territoire et à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie,

**VU** le décret n°2010-336 du 31 mars 2010, portant création des Agences régionales de santé,

**VU** le décret n°2010-348 du 31 mars 2010, relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie,

**VU** le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif,

**VU** l'arrêté n°2025-DSTRAT-031 en date du 14 novembre 2025, relatif à la composition de la conférence régionale de santé et de l'autonomie de la région Centre-Val de Loire,

**VU** l'instruction ministérielle n° SG/Pôle Santé-ARS/2021/132 du 22 juin 2021, relative aux modalités de renouvellement des conférences régionales de santé et de l'autonomie.

### **ARRETE**

**ARTICLE 1** : La conférence régionale de la santé et de l'autonomie est composée de 102 membres ayant voix délibérative, répartis au sein de 8 collèges.

**ARTICLE 2** : Le 1<sup>er</sup> collège est composé de représentants des collectivités territoriales, des communes et groupements de communes. Il comprend 15 membres :

Trois conseillers régionaux :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Sylvie DUBOIS Vice-présidente déléguée à la Santé et à la prévention Conseil régional Centre-Val de Loire	Magali SAUTREUIL Présidente de la commission Territoires, Agriculture, Alimentation
Michèle BONTHOUX Présidente de la commission Santé, Formations Sanitaires et Sociales, Enseignement Supérieur, Recherche, Innovation Égalité Solidarité	Romain MERCIER Conseiller régional du Centre-Val de Loire
Estelle COCHARD Conseillère régionale déléguée du Centre-Val de Loire	Julie FERRON Conseillère régionale du Centre-Val de Loire

Six représentants des départements :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
18 : Marie-Line CIRRE Conseillère départementale du Cher	18 : Bénédicte de CHOULOT Vice-présidente en charge des affaires sociales et de l'insertion – Conseil départemental du Cher
28 : Evelyne LEFEBVRE, 6ème Vice-présidente du Conseil départemental d'Eure-et-Loir	28 : Stéphanie COUTEL, Conseillère départementale Eure-et-Loir
36 : Marc FLEURET Président du Conseil départemental de l'Indre	36 : Gérard MAYAUD Vice-président du Conseil départemental de l'Indre
37 : Cécile CHEVILLARD Vice-présidente en charge de politique du handicap – Conseil départemental d'Indre-et-Loire	37 : Geneviève GALLAND Déléguée Personnes âgées Conseil départemental d'Indre-et-Loire
41 : Monique GIBOTTEAU 3 <sup>ème</sup> Vice-Présidente chargée de la Solidarité, de l'autonomie, du handicap et des aides à domicile - Conseil départemental du Loir-et-Cher	41 : Bruno HARNOIS Conseiller départemental Loir-et-Cher
45 : Christian BRAUX Vice-président Conseil départemental du Loiret	45 : Corinne MELZASSARD Conseillère départementale Loiret

Trois représentants des groupements de communes :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Fabien VERDIER Président Grand Châteaudun	Dominique SOULET Conseiller communautaire Chartres Métropole
Gil AVEROUS Président Châteauroux Métropole	Gérard SANTOSUOSSO Vice-président CA Bourges Plus
Florent MONTILLOT Conseiller communautaire Orléans Métropole	Catherine de METZ Vice-présidente Communauté de communes giennaises

Trois représentants des communes :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Valérie MARTIN Maire de Lorris (45)	Etienne ROUAULT Maire de Champhol (28)
Marie ALLAIRE Adjoint au maire d'Olivet (45)	Isabelle SENECHAL Maire de Saint-Laurent-en-Gâtines (37)
Nicolas NAULEAU Maire de Culan (18)	Eric BARDET Maire de Prunay-Cassereau (41)

**ARTICLE 3** : Le 2<sup>ème</sup> collège est composé de représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux. Il comprend 16 membres :

Huit représentants des associations agréées au titre de l'article L. 1114-1 :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Christine BAISSIN Responsable de la région Centre-Val de Loire AIDES	Catherine AUMOND Présidente régionale Centre-Val de Loire AIDES
Jeanne BUARD Déléguée AFSEP	Hubert JOUOT Membre de l'URAF
Jean-Claude BOURQUIN Président UFC Que Choisir	Martine BRODARD Représentante des usagers UFC Que Choisir
Elisabeth DEMEULEMEESTER URAF Centre-Val de Loire	Solange VANIER Présidente de l'Udaf de Loir-et-Cher URAF
Gérard CHABERT Représentant du Conseil APF 37	Pascal MORANDI Délégué National Région Centre-Val de Loire Vie Libre
Dominique BEAUCHAMP Présidente Touraine France Alzheimer	En attente de désignation
En attente de désignation	Sylvie PELLETIER Vice-présidente Fédération Familles Rurales d'Eure-et-Loir

Jean-Marie AUROUZE Délégué régional Centre-Val de Loire UNAFAM	Véronique VAN HULLEBUS Administratrice Fédération des Aveugles et des Amblyopes Val de Loire
--	---

Quatre représentants des associations de retraités et personnes âgées :

Titulaires	Suppléants
28 Michèle TROUTOT Génération Mouvement / Les aînés ruraux	18 En attente de désignation
36 Marie-Madeleine LANGLOIS-JOUAN Union des retraités de la CFDT 36	41 Marc PALLUAUD CDCA 41
37 Jocelyne ROUSSEAU Union Territoriale des Retraités CFDT	37 Patrick SORAIS Président de Sport Santé du Pays Chinonais
45 Pascal ADAM Syndicat UNSA Retraités	45 En attente de désignation

Quatre représentants des associations de personnes handicapées, dont une intervenant dans le champ de l'enfance handicapée :

Titulaires	Suppléants
28 Nicolas BORNE APEDAEL 28	18 En attente de désignation
36 Denise ROSA-ARSENE Déléguée-adjointe UNAFAM 36	41 Emmanuelle RENSON – RAVELOSON Directrice du service régional de l'AFM Téléthon
37 Jacques BIRINGER CDCA 37	37 En attente de désignation

45 Marc GERBEAUX Sésame Autisme 45	45 – Anaïs ROBIN Association départementale de parents et amis de personnes handicapées mentales (ADAPEI)
--	--

**ARTICLE 4** : Le 3<sup>ème</sup> collège est composé des présidents des conseils territoriaux de santé (CTS) ou de leur représentant. Il comprend 6 membres :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Philippe DOLIVET Président du CTS 18	Carine PESCHARD Vice-Présidente du CTS 18
Martine VANDERMEERSCH Présidente du CTS 28	En attente de désignation
Dr Hervé MIGNOT Président du CTS 36	Hervé STIPETIC Vice-Président du CTS 36
Pascal OREAL Président du CTS 37	Abdelkabire ESSALHI Représentant du CTS 37
Laure JACQUES-FELIX-ALEXANDRE 1ère Vice-présidente du CTS 41	Flore PULLIERO-VITEZ 2ème Vice-présidente du CTS 41
Frédérique VARIN Présidente du CTS 45	Marie-Thérèse PINCELOUP Vice-présidente du CTS 45

**ARTICLE 5** : Le 4<sup>ème</sup> collège est composé de partenaires sociaux. Il comprend 10 membres :

Cinq représentants des organisations syndicales de salariés :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Habiba AZOUZI Représentante CFDT	Martine FLACHER Retraitée Cadre Direction générale des Finances Publiques CFDT
Philippe BALIN Réfèrent Handicap à l'Union régionale Centre – CFE-CGC	Kristof COLLIOT Responsable communication CFE-CGC

Sophie BROUTIN Représentante CFTC	Denis MAIQUES Représentant CFTC
Sylvie BERTUIT Représentante CGT	Cécile HUBERT Représentante CGT
Alexandre ROBERT Représentant FO Région Centre	Mélanie LOTIGIE Représentante FO Région Centre

Trois représentants des organisations professionnelles d'employeurs :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Cécile ANNOOT Avocate CPME	En attente de désignation CPME
Charles COUTE Représentant MEDEF Centre-Val de Loire	Annie MORDANT Représentante MEDEF Centre-Val de Loire
Dr Elisabeth LEMAURE Docteur en pharmacie U2P	Dr François BLANCHECOTTE Biologiste médical U2P

Un représentant des organisations syndicales représentatives des artisans, des commerçants et des professions libérales :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Dr Christian CHILLOU UNAPL, Médecin biologiste	Dr Paul PHU UNAPL, Médecin urgentiste

Un représentant des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Jacques NAULET Représentant de la FNSEA	Mireille BINET Représentante de la FNSEA

**ARTICLE 6** : Le 5<sup>ème</sup> collège est composé d'acteurs de la cohésion et de la protection sociales. Il comprend 6 membres :

Deux représentants des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité, désignés à l'issue d'un appel à candidatures :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Pascale NEVEU Membre du Conseil d'Administration de la Fédération Santé Habitat	André REMBERT Président de l'Arpep
Francis GEST La Croix Rouge	Marie OZANNE Conseillère technique URIOPSS

Un représentant de la caisse d'assurance et de retraite et de la santé au travail :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléant</b>
Valérie BEAUDOIN Sous-directrice action sociale, accès aux droits et partenariats à la CARSAT CVL	Christelle ARCHAMBAULT Attachée de Direction de l'Action sociale à la CARSAT CVL

Un représentant des caisses d'allocations familiales :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Caroline BLOT Administratrice CAF 45	Myriame TOURET Administrateur CAF 45

Un représentant de la mutualité française :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Rose-Marie MINAYO Présidente Mutualité française Centre-Val de Loire	Olivier BASIRE Directeur de la Mutualité française Centre

Le directeur d'organisme, représentant au niveau régional, les régimes d'assurance maladie dont la caisse nationale est membre de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Dr Pascal NICOLLE Directeur coordonateur de la gestion du risque DCGDR Centre-Val de Loire	Géraldine VIATOUR Responsable de la cellule de coordination DCGDR DCGDR Centre-Val de Loire

ARTICLE 7 : Le 6<sup>ème</sup> collège est composé d'acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé. Il comprend 10 membres :

Deux représentants des services de santé scolaire et universitaire :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Dr Sylvie ANGEL Médecin de l'Education Nationale	En attente de désignation
Isabelle MEYER Infirmière conseillère technique de Monsieur le Recteur	Lydie ODION Infirmière conseillère technique départementale (45)

Deux représentants des services de santé au travail :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Thierry LESTURGEON Directeur SISTEL 28	Bruno ANTOINET Directeur CIHL 45
Rodolphe CARVALHO Directeur AISMT 36	En attente de désignation

Deux représentants des services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Romaric GUYON Directeur général adjoint de la citoyenneté et de la cohésion sociale du Loiret	Nathalie LOISEAU HUBERT Puéricultrice

Docteur Adélaïde SERGENT Médecin PMI du Loiret	Valérie BLONTROCK Cadre de santé PMI du Loiret
---	---

Deux représentants des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé, dont un œuvrant dans le domaine médico-social ou de la cohésion sociale :

Titulaires	Suppléants
Dr Ken HAGUENOER Centre régional du dépistage des cancers	Dr Robert COURTOIS CHU Tours
Fabienne ATAKPA Coordinatrice Ireps/FRAPS	Jacqueline MANSOURIAN Dialogue Autisme

Un représentant des organismes œuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, de l'enseignement et de la recherche :

Titulaire	Suppléant
Céline LECLERC Directrice de l'ORS	Pauline NOEL Directrice du Creai

Un représentant des associations de protection de l'environnement agréées au titre de l'article L. 141-1 du Code de l'environnement :

Titulaire	Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation

**ARTICLE 8** : Le 7<sup>ème</sup> collège est composé d'offreurs des services de santé. Il comprend 37 membres :

Cinq représentants des établissements publics de santé, dont au moins 3 présidents de commissions médicales d'établissements de centres hospitaliers, de centres hospitaliers universitaires et de centres hospitaliers spécialisés en psychiatrie :

Titulaires	Suppléants
Agnès HUBERT-JOUANNEAU Déléguée Régionale permanente FHF Centre-Val de Loire	En attente de désignation

Pierre BEST Directeur du Centre Hospitalier de Chartres	Rémi FAUQUEMBERGUE Directeur du Centre Hospitalier de Bourges
Pr. Laurent MEREGHETTI Président de la CME du CHU de Tours	Pr Régis HANKARD Président de la CME du CHU d'Orléans
En attente de désignation	Dr Maher AYZOUKI Président de CME de l'Etablissement Public de Santé Mentale Georges Daumézon
Dr Luc DALMASSO Président de CME du Centre Hospitalier de Blois	Dr Gilbert MEKONDJI Président de la CME du Centre Hospitalier de Châteauroux

Deux représentants des établissements privés de santé à but lucratif, dont au moins 1 président de commission médicale d'établissement :

Titulaires	Suppléants
Christophe ALFANDARI Président du Directoire NCT	Christelle QUERCY Déléguée régionale FHP Val de Loire – Océan
Dr Gilles ASPE Président de CME pôle Santé Mentale La Confluence à Saint-Cyr en Val	Dr Olivier BAERT Anesthésiste réanimateur Pôle Oréliance

Deux représentants des établissements privés de santé à but non lucratif, dont au moins 1 président de commission médicale d'établissement :

Titulaires	Suppléants
Emmanuel CIROT Pharmacien gérant PUI et Président de CME Centre Bois Gibert VYV 3 Centre-Val De Loire	Ellen COULANGE Directrice de l'Hospitalet
Jean VILLETTE Directeur CSSR La Ménaudière	Thomas MARTIN Directeur général adjoint VYV 3 Centre-Val de Loire

Un représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Tony-Marc CAMUS Directeur général adjoint de HUMENSIA	David GUYERE Directeur LNA Santé HAD Val de Loire

Quatre représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Aude BRARD Directrice adjointe de l'URIOPSS Centre	Marcel HARTMANN Président de l'URIOPSS Centre
Vincent POUMEROL Directeur régional – CVDL LADAPT	Hervé LEBLANC Directeur ESRP Louis Gatignon Association Ambroise Croizat
Delphine NATU Directrice Foyer « Gérard VIVIEN »	Marie-Cécile FOURNIER Directrice Fondation d'Aligre et Marie-Thérèse
Gilles GAILLARD Président PEP 45	Sandrine FONTAINE Directrice de l'APAJH 41

Quatre représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
En attente de désignation	Audrey GAINARD Délégue Départementale – SYNERPA 45
Mathilde LEYLE Conseillère technique – URIOPSS Centre	En attente de désignation
Maiwenn THOER-LE-BRIS Délégue permanente médico-sociale à la FHF Centre-Val de Loire	Marc PENTECOUTEAU Directeur de l'EHPAD – SSIAD Les Genets
Enguerran LLORENS Directeur Ets Fondation Léopold Bellan	Véronique DUFRESNE Directrice Association Beauce Val Service

Un représentant des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficultés sociales :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Laurent GIANGRECO Président du comité régional de l'association Addictions France	Marie-Paul FROMENT-LEGRAS Présidente de la Fédération des acteurs de la solidarité du Centre-Val de Loire

Un représentant parmi les responsables des centres de santé et des maisons de santé implantés dans la région :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Woodlyne BAZELAIS Co-Présidente de la Fédération des Maisons et Pôles de Santé – Centre-Val de Loire	Delphine RUBE Présidente de la Fédération des Maisons et Pôles de Santé – Centre-Val de Loire

Un représentant des CPTS implantées dans la région :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Dr Bertrand JOSEPH Président de la CPTS Sud 28	Dr Sylvaine LE LIBOUX Présidente de la CPTS Boischaud Nord

Un représentant des associations de permanence des soins intervenant dans le dispositif de permanence des soins :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
En attente de désignation	En attente de désignation

Un représentant de médecins responsables d'un service d'aide médicale urgente ou d'une structure d'aide médicale d'urgence et de réanimation :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Pr Saïd LARIBI Chef du Département de Médecine d'Urgence Urgences - SAMU 37 – SMUR CHU de Tours	Dr Véronique JULIE Chef du service SAMU-SMUR-CESU CH de Dreux

Un représentant des transporteurs sanitaires :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Pascal BARTHES Responsable des Ambulances Barthes- Jussieu Secours Tours	Stéphane ENGEL Président ATSU 45

Un représentant des services départementaux d'incendie et de secours :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Colonel hors classe Michaël BRUNEAU Directeur départemental SDIS du Cher	Contrôleur Général Christophe FUCHS Directeur départemental SDIS du Loiret

Un représentant des organisations syndicales représentatives des médecins des établissements publics de santé :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
En attente de désignation	En attente de désignation

Six représentants des unions régionales des professionnels de santé :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Dr Didier HUGUET Fédération des URPS CVL URPS Pharmaciens	Françoise GUEGAN URPS Pharmaciens
Dr Florence DOURY-PANCHOUT Vice-présidente de l'URPS Médecins libéraux - URPS Médecins	Dr André THES Fédération des URPS CVL URPS Médecins
Dr Dominique ENGALENC Fédération des URPS CVL URPS Médecins	Dr Pierre BIDAUT Fédération des URPS CVL URPS Médecins
Morgan COLAS Fédération des URPS CVL URPS Masseurs-KINES	Philippe JAUBERTIE Fédération des URPS CVL URPS Masseurs-KINES
Flore CHALANSON Fédération des URPS CVL URPS Orthophonistes	En attente de désignation
Christine GOIMBAULT	Pierre CHARPENTIER

Fédération des URPS CVL URPS Infirmiers	Fédération des URPS CVL URPS Infirmiers
--	--

Un représentant de l'Ordre des médecins :

Titulaire	Suppléant
Dr Nathalie GERVAISE Endocrinologue - Membre du Conseil régional de l'Ordre des médecins de la région Centre	Dr Patrick PETIT Membre du Conseil régional de l'Ordre des médecins de la région Centre

Un représentant des internes en médecine de la ou les subdivisions situées sur le territoire de la région :

Titulaire	Suppléant
Camille BARTOLOMEU Présidente du Syndicat de médecine générale du Centre -Val de Loire - GRACE-IMG	Camille DAVID Secrétaire du Syndicat de médecine générale du Centre-Val de Loire - GRACE-IMG

Un représentant du ministère de la défense

Titulaire	Suppléant
Dr Pierre-Antoine RENOULT Médecin en chef 14ème CMA de Tours	Dr Adrien ZAGARI Médecin en chef 14ème CMA de Tours

Deux représentants parmi les responsables de DAC :

Titulaire	Suppléant
Philippe ADAM-RODRIGUEZ Directeur DAC 41	Denis BOMPAS Directeur DAC 45
Delphine DIF-THIERY Directrice DAC 36	Marie-Sophie GAUDOUEN Directrice DAC 37

**ARTICLE 9** : Le 8<sup>ème</sup> collège est composé de personnalités qualifiées. Il est composé de 2 membres :

<b>Titulaires</b>
Pr Emmanuel RUSCH Professeur responsable du Laboratoire de santé publique et de promotion de la santé à la Faculté de médecine de Tours
Dr Béatrice BIRMELE Médecin, CHRU de Tours – Hôpital Bretonneau

**ARTICLE 10** : Sont appelés à siéger, avec voix consultative, aux travaux de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie :

- le Préfet de région ;
- le Président du Conseil économique, social et environnemental de la région Centre-Val de Loire ;
- le Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire ;
- les chefs de services de l'État en région Centre-Val de Loire
- le Recteur de l'Académie d'Orléans-Tours ;
- un Membre des conseils des organismes locaux d'assurance maladie relevant du régime général ;
- un Administrateur d'un organisme local d'assurance maladie relevant de la mutualité sociale agricole ;
- le Directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Grand-Centre ou son représentant.

**ARTICLE 11** : L'arrêté n° 2025-DSTRAT-031 en date du 14 novembre 2025 est abrogé.

**ARTICLE 12** : Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

- soit d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire ;
- soit d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Orléans, 28, rue de la Bretonnerie 45000 ORLEANS.

FAIT A ORLEANS, le 2 février 2026  
La directrice générale de l'Agence  
Régionale de Santé Centre-Val de Loire,  
Signé : Clara DE BORT

ARRETE N° 2026-DSTRAT-001

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2026-02-02-00002

2026-DSTRAT-002 composition des commissions  
de la CRSA

**AGENCE REGIONALE DE SANTE  
CENTRE-VAL DE LOIRE  
DIRECTION DE LA STRATEGIE**

**ARRETE**

relatif à la composition des commissions de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de la région Centre-Val de Loire

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

**VU** le Code de la santé publique, notamment son article L. 1432-4,

**VU** la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

**VU** le décret n°2021-847 du 28 juin 2021, relatif à la composition et au fonctionnement de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie,

**VU** le décret n°2019-1342 du 11 décembre 2019, relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie,

**VU** le décret du 07 juin 2023 portant nomination de Madame Clara de BORT en tant que directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 12 juin 2023,

**VU** le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015, adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers,

**VU** le décret n°2010-938 du 24 août 2010, modifiant des dispositions relatives aux commissions de coordination des politiques publiques de santé, aux conférences de territoire et à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie,

**VU** le décret n°2010-336 du 31 mars 2010, portant création des Agences régionales de santé,

**VU** le décret n°2010-348 du 31 mars 2010, relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie,

**VU** le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif,

**VU** l'arrêté n°2025-DSTRAT-032 en date du 14 novembre 2025, relatif à la composition de la conférence régionale de santé et de l'autonomie de la région Centre-Val de Loire,

**VU** l'instruction ministérielle n° SG/Pôle Santé-ARS/2021/132 du 22 juin 2021, relative aux modalités de renouvellement des conférences régionales de santé et de l'autonomie.

### **ARRETE**

ARTICLE 1 : La Commission permanente est composée des membres cités dans l'annexe 1 du présent arrêté.

ARTICLE 2 : La Commission spécialisée « Organisation des soins » est composée des membres cités dans l'annexe 2 du présent arrêté.

ARTICLE 3 : La Commission spécialisée « Prises en charge et accompagnements médico-sociaux » est composée des membres cités dans l'annexe 3 du présent arrêté.

ARTICLE 4 : La Commission spécialisée « Prévention » est composée des membres cités dans l'annexe 4 du présent arrêté.

ARTICLE 5 : La Commission spécialisée « Droits des usagers du système de santé » est composée des membres cités dans l'annexe 5 du présent arrêté.

ARTICLE 6 : L'arrêté n°2025-DSTRAT-032 en date du 14 novembre 2025 est abrogé.

ARTICLE 7 : Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

- soit d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire ;
- soit d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Orléans, 28, rue de la Bretonnerie 45000 ORLEANS.

FAIT A ORLEANS, le 2 février 2026  
La directrice générale de l'Agence  
Régionale de Santé Centre-Val de Loire  
Signé : Clara DE BORT

ARRETE N°2026-DSTRAT-002

## ANNEXE 1

### Composition de la commission permanente de la CRSA Centre-Val de Loire

<b>Président de la Commission permanente</b>
Pr. Emmanuel RUSCH Président de la CRSA

<b>Vice-présidents de la Commission permanente</b>	
<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Tony-Marc CAMUS Président de la CSOS	Laurent MEREGHETTI Vice-président de la CSOS
Aude BRARD Présidente de la CSMS	En attente de désignation
Céline LECLERC Présidente de la CSP	Jean-Claude BOURQUIN Vice-Président de la CSP
Dominique BEAUCHAMP Présidente de la CSDU	Martine VANDERMEERSCH Vice-présidente de la CSDU

Le 1<sup>er</sup> collège (collectivités territoriales) est représenté par 2 membres :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Sylvie DUBOIS Vice-présidente déléguée à la Santé et à la prévention Conseil régional Centre-Val de Loire	Magali SAUTREUIL Présidente de la Commission Territoire, Agriculture, Alimentation
Monique GIBOTTEAU 3 <sup>ème</sup> Vice-présidente chargée de la Solidarité, de l'autonomie, du handicap, et des aides à domicile -Conseil départemental du Loir-et- Cher	Bruno HARNOIS Conseiller départemental Loir-et-Cher

Le 2<sup>e</sup> collège (représentants d'usagers des services de santé ou médico-sociaux)  
est représenté par 2 membres :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Christine BAISSIN Responsable de la région Centre- Val de Loire AIDES	Catherine AUMOND Présidente régionale Centre-Val de Loire AIDES

Denise ROSA-ARSENE Déléguée-adjointe UNAFAM 36	Emmanuelle RENSON-RAVELOSON Directrice du Service régional de l'AFM Téléthon
---	--

Le 3<sup>ème</sup> collège (conseils territoriaux de santé) est représenté par 1 membre :

Titulaire	Suppléant
Dr Hervé MIGNOT Président du CTS 36	Hervé STIPETIC Vice-président du CTS 36

Le 4<sup>ème</sup> collège (partenaires sociaux) est représenté par 2 membres :

Titulaire	Suppléant
Habiba AZOUZI Représentante CFDT	Martine FLACHER Retraitée Cadre Direction générale des Finances Publiques CFDT
Dr Elisabeth LEMAURE Docteur en pharmacie U2P	Dr François BLANCHECOTTE Biologiste médical U2P

Le 5<sup>ème</sup> collège (cohésion et la protection sociales) est représenté par 1 membre :

Titulaire	Suppléant
Francis GEST La Croix Rouge	Marie OZANNE Conseillère technique URIOPSS Centre

Le 6<sup>ème</sup> collège (prévention et éducation pour la santé) est représenté par 2 membres :

Titulaire	Suppléant
Dr Ken HAGUENOER Centre régional du dépistage des cancers	Dr Robert COURTOIS CHU Tours
En attente de désignation	En attente de désignation

Le 7<sup>ème</sup> collège (offreurs des services de santé) est représenté par 4 membres, dont au moins 1 représentant des professionnels du système de santé et 1 représentant des gestionnaires des établissements et services de santé et médico-sociaux :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Woodlyne BAZELAIS Co-présidente de la fédération des Maisons et pôles de santé Centre-Val de Loire	Delphine RUBE Présidente de la fédération des Maisons et pôles de santé Centre-Val de Loire
Agnès HUBERT-JOUANNEAU Déléguée Régionale permanente FHF Centre-Val de Loire	En attente de désignation
Philippe ADAM-RODRIGUEZ Directeur DAC 41	Denis BOMPAS Directeur DAC 45
Vincent POUMEROL Directeur régional - CVDL LADAPT	Hervé LEBLANC Directeur ESRP Louis Gatignon Association Ambroise Croizat

Le 8<sup>ème</sup> collège (personnalités qualifiées) est représenté par 1 membre :

<b>Titulaire</b>
Dr Béatrice BIRMELE Médecin, CHRU de Tours – Hôpital Bretonneau

## ANNEXE 2

### Composition de la Commission spécialisée « Organisation des soins » de la CRSA Centre-Val de Loire

Le 1<sup>er</sup> collège (collectivités territoriales) est représenté par 4 membres :

Un représentant de la région :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Sylvie DUBOIS Vice-présidente déléguée à la Santé et à la prévention Conseil régional Centre-Val de Loire	Magali SAUTREUIL Présidente de la commission Territoires, Agriculture, Alimentation

Un représentant des départements :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Monique GIBOTTEAU 3 <sup>ème</sup> Vice-présidente chargée de la Solidarité, de l'autonomie, du handicap et des aides à domicile Conseil départemental Loir-et-Cher	Bruno HARNOIS Conseil départemental Loir-et-Cher

Un représentant des groupements de communes :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Gil AVEROUS Président Châteauroux Métropole	Gérard SANTOSUOSSO Vice-président CA Bourges Plus

Un représentant des communes :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Valérie MARTIN Maire de Lorris (45)	Etienne ROUAULT Mairie de Champhol (28)

Le 2<sup>ème</sup> collège (représentants des usagers) est représenté par 4 membres :

Deux représentants des associations agréées au titre de l'article L. 1114-1 :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Jeanne BUARD Déléguée AFSEP	Hubert JOUOT Membre de l'URAF

Dominique BEAUCHAMP France Alzheimer 37	En attente de désignation
--	---------------------------

Un représentant des associations de retraités et personnes âgées :

Titulaire	Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation

Un représentant des associations de personnes handicapées :

Titulaire	Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation

Le 3<sup>ème</sup> collège (conseils territoriaux de santé) est représenté par 1 membre :

Titulaire	Suppléant
Dr Hervé MIGNOT Président du CTS 36	Hervé STIPETIC Vice-Président du CTS 36

Le 4<sup>ème</sup> collège (partenaires sociaux) est représenté par 6 membres :

Trois représentants des organisations syndicales de salariés :

Titulaire	Suppléant
Habiba AZOUZI Représentante CFDT	Martine FLACHER Retraitée Cadre Direction générale des Finances Publiques CFDT
Alexandre ROBERT Représentant FO Région Centre	Mélanie LOTIGIE Représentante FO Région Centre
Philippe BALIN Réfèrent Handicap à l'Union régional Centre CFE-CGC	Kristof COLLIOT Responsable communication CFE-CGC

Un représentant des organisations syndicales d'employeurs :

Titulaire	Suppléant
Charles COUTE Représentant du MEDEF Centre-Val de Loire	Annie MORDANT Représentante du MEDEF Centre- Val de Loire

Un représentant des organisations syndicales des artisans, des commerçants et des professions libérales :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Dr Christian CHILLOU UNAPL, Médecin biologiste	Dr Paul PHU UNAPL, Médecin urgentiste

Un représentant des organisations syndicales des exploitants agricoles :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Jacques NAULET Représentant de la FNSEA	Mireille BINET Représentante de la FNSEA

Le 5<sup>ème</sup> collège (cohésion et protection sociales) est représenté par 2 membres :

Un représentant de la mutualité française :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Rose-Marie MINAYO Présidente Mutualité française Centre-Val de Loire	Olivier BASIRE Directeur de la Mutualité française Centre

Le directeur d'organisme, représentant au niveau régional, les régimes d'assurance maladie dont la caisse nationale est membre de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Dr Pascal NICOLLE Directeur coordonateur de la gestion du risque DCGDR Centre-Val de Loire	Géraldine VIATOUR Responsable de la cellule de coordination DCGDR DCGDR Centre-Val de Loire

Le 6<sup>ème</sup> collège (prévention et éducation pour la santé) est représenté par 2 membres :

Un représentant des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Dr Ken HAGUENOER Centre régional du dépistage des cancers	Dr Robert COURTOIS CHU Tours

Un représentant des organismes œuvrant dans le domaine de l'observation de la santé :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Céline LECLERC Directrice ORS	Pauline NOEL Directrice du Creai

Le 7<sup>ème</sup> collège (offreurs des services de santé) est représenté par 25 membres :

Cinq représentants des établissements publics de santé, dont trois présidents de commissions médicales d'établissements de centres hospitaliers, de centres hospitaliers universitaires et de centres hospitaliers spécialisés en psychiatrie :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Agnès HUBERT-JOUANNEAU Déléguée Régionale permanente FHF Centre-Val de Loire	En attente de désignation
Pierre BEST Directeur du Centre Hospitalier de Chartres	Rémi FAUQUEMBERGUE Directeur du Centre Hospitalier de Bourges
Pr. Laurent MEREGHETTI Président de la CME du CHRU de Tours	Pr Régis HANKARD Président de la CME du CHU d'Orléans
En attente de désignation	Dr Maher AYZOUKI Président de CME de l'Etablissement Public de Santé Mentale Georges Daumézon
Dr Luc DALMASSO Président de CME du Centre Hospitalier de Blois	Dr Gilbert MEKONDJI Président de la CME du Centre Hospitalier de Châteauroux

Deux représentants des établissements privés de santé à but lucratif, dont un président de commission médicale d'établissement :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Christophe ALFANDARI Président du directoire NCT	Christelle QUERCY Déléguée régionale FHP Val de Loire-Océan
Dr Gilles ASPE Président CME pôle Santé Mentale La Confluence à Saint-Cyr-sur-Loire	Dr Olivier BAERT Anesthésiste réanimateur Pôle Oréliance

Deux représentants des établissements privés de santé à but non lucratif, dont un président de conférence médicale d'établissement :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Emmanuel CIROT Pharmacien gérant PUI et Président de CME Centre Bois Gibert VYV 3 Centre-Val De Loire	Ellen COULANGE Directrice de l'Hospitalet
Jean VILLETTE Directeur CSSR Le Ménaudière	Thomas MARTIN Directeur général adjoint VYV 3 Centre-Val de Loire

Un représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Tony-Marc CAMUS Directeur général adjoint de HUMENSIA	David GUYERE Directeur LNA Santé HAD Val de Loire

Un représentant parmi les responsables des centres de santé et de maisons de santé :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Woodlyne BAZELAIS Co-Présidente de la Fédération des Maisons et Pôles de Santé - Centre-Val de Loire	Delphine RUBE Présidente de la Fédération des Maisons et Pôles de Santé – Centre-Val de Loire

Un représentant des communautés professionnelles territoriales de santé :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Dr Bertrand JOSEPH Président de la CPTS Sud 28	Dr Sylvaine LE LIBOUX Présidente de la CPTS Boischaud Nord

Un représentant des dispositifs d'appui à la coordination mentionnés aux articles L.6327-2 et L.6327-3 :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Philippe ADAM-RODRIGUEZ Directeur DAC 41	Denis BOMPAS Directeur DAC 45

Un représentant des associations de permanence de soins intervenant dans le dispositif de permanence des soins :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
En attente de désignation	En attente de désignation

Un médecin responsable d'un service d'aide médicale urgente ou d'une structure d'aide médicale d'urgence et de réanimation :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Pr Saïd LARIBI Chef du département de médecine d'urgence Urgences-Samu 37-SMUR, CHU de Tours	Dr Véronique JULIE Chef du service SAMU SMUR CESU CH de Dreux

Un représentant des transporteurs sanitaires :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Pascal BARTHES Responsable des Ambulances Barthes-Jussieu Secours Tours	Stéphane ENGEL Président ATSU 45

Un représentant des services départementaux d'incendie et de secours :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Colonel Hors-Classe Michaël BRUNEAU Directeur Départemental SDIS du Cher	Contrôleur Général Christophe FUCHS Directeur Départemental SDIS du Loiret

Un représentant des organisations syndicales représentatives des médecins des établissements publics de santé :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
En attente de désignation	En attente de désignation

Quatre membres des unions régionales des professionnels de santé :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Christine GOIMBAULT Fédération des URPS CVL URPS Infirmiers	Pierre CHARPENTIER Fédération des URPS CVL URPS Infirmiers
Dr Dominique ENGALEC Fédération des URPS CVL URPS Médecins	Dr Pierre BIDAUT Fédération des URPS CVL URPS Médecins
Morgan COLAS URPS Masseurs-Kinésithérapeutes	Philippe JAUBERTIE URPS Masseurs-Kinésithérapeutes
Dr Didier HUGUET URPS Pharmaciens	Françoise GUEGAN URPS Pharmaciens

Un représentant de l'Ordre des médecins :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Dr Nathalie GERVAISE Endocrinologue - Membre du Conseil régional de l'Ordre des médecins de la région Centre	Dr Patrick PETIT Radiologue -Membre du Conseil régional de l'Ordre des médecins de la région Centre

Un représentant des internes en médecine de la ou les subdivisions situées sur le territoire de la région :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Camille BARTOLOMEU Présidente du Syndicat de médecine générale du Centre-Val de Loire- GRACE-IMG	Camille DAVID Secrétaire du Syndicat de médecine générale du Centre-Val de Loire - GRACE-IMG

Un représentant du ministère de la Défense

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Dr Pierre-Antoine RENOULT Médecin en chef 14ème CMA de Tours	Dr Adrien ZAGARI Médecin en chef 14ème CMA de Tours

Deux membres issus de la commission spécialisée prises en charge et accompagnements médico-sociaux sont appelés à siéger au sein de la commission spécialisée organisation des soins :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Maiwenn THOER LE BRIS Déléguée permanente médico-sociale à la FHF Centre-Val de Loire	Marc PENTECOUTEAU Directeur de l'EHPAD – SSIAD Les Genets
Pascale NEVEU Membre du Conseil d'Administration de la Fédération Santé Habitat	André REMBERT Président de l'Arpep

**ANNEXE 3**  
**Composition de la Commission spécialisée « Prises en charge et accompagnements médico-sociaux »  
de la CRSA Centre-Val de Loire**

Le 1<sup>er</sup> collège (collectivités territoriales) est représenté par 5 membres :

Un représentant de la région :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Michèle BONTHOUX Présidente de la commission Santé, Formations Sanitaires et Sociales, Enseignement Supérieur, Recherche, Innovation Egalité Solidarité	Romain MERCIER Conseiller régional du Centre-Val de Loire

Deux représentants des départements :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Monique GIBOTTEAU 3 <sup>ème</sup> Vice-présidente chargée de la Solidarité, de l'autonomie, du handicap, et des aides à domicile Conseil départemental du Loir-et-Cher	Bruno HARNOIS Conseiller départemental Loir-et-Cher
Evelyne LEFEBVRE 6 <sup>ème</sup> Vice-présidente du Conseil départemental d'Eure-et-Loir	Stéphanie COUTEL Conseillère départementale Eure-et-Loir

Un représentant des groupements de communes :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Florent MONTILLOT Conseiller communautaire Orléans Métropole	Catherine de METZ Vice-présidente Communauté de communes giennaises

Un représentant des communes :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
En attente désignation	En attente de désignation

Le 2<sup>ème</sup> collège (représentants des usagers) est représenté par 6 membres :

Deux représentants des associations agréées au titre de l'article L. 1114-1 :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Jean-Marie AUROUZE Délégué régional Centre-Val de Loire UNAFAM	Véronique VAN HULLEBUS Administratrice Fédération des Aveugles et des Amblyopes Val de Loire
Dominique BEAUCHAMP Présidente Touraine France Alzheimer	En attente désignation

Deux représentants des associations de retraités et personnes âgées :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Jocelyne ROUSSEAU Union Territoriale des Retraités CFDT 37	Patrick SORAIS Président de Sport Santé du Pays Chinonais
En attente de désignation	En attente de désignation

Deux représentants des associations de personnes handicapées, dont une intervenant dans le champ de l'enfance handicapée :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Marc GERBEAUX Sésame Autisme 45	Anaïs ROBIN Association départementale de parents et amis de personnes handicapées mentales (ADAPEI)
En attente de désignation	En attente de désignation

Le 3<sup>ème</sup> collège (conseils territoriaux de santé) est représenté par 1 membre :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Pascal OREAL Président du CTS 37	Abdelkabire ESSALHI Représentant du CTS 37

Le 4<sup>ème</sup> collège (partenaires sociaux) est représenté par 4 membres :

Un représentant des organisations syndicales de salariés :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Philippe BALIN Réfèrent Handicap à l'Union régionale Centre CFE-CGC	Kristof COLLIOT Responsable communication CFE-CGC

Un représentant des organisations syndicales d'employeurs :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Cécile ANNOOT Avocate CPME	En attente de désignation CPME

Un représentant des organisations syndicales des artisans, des commerçants et des professions libérales :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Dr Christian CHILLOU UNAPL, Médecin biologiste	Dr Paul PHU UNAPL, Médecin urgentiste

Un représentant des organisations syndicales des exploitants agricoles :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Jacques NAULET Représentant de la FNSEA	Mireille BINET Représentante de la FNSEA

Le 5<sup>ème</sup> collège (cohésion et protection sociales) est représenté par 2 membres :

Un représentant des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Pascale NEVEU Membre du Conseil d'Administration de la Fédération Santé Habitat	André REMBERT Président de l'Arpep

Un représentant de la mutualité française :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Rose-Marie MINAYO Présidente Mutualité française Centre	Olivier BASIRE Directeur Mutualité française Centre

Le 7<sup>ème</sup> collège (offreurs des services de santé) est représenté par 10 membres :

Quatre représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Aude BRARD Directrice adjointe de l'URIOPSS Centre	Marcel HARTMANN Président de l'URIOPSS Centre
Vincent POUMEROL Directeur régional - CVDL LADAPT	Hervé LEBLANC Directeur ESRP Louis Gatignon Association Ambroise Croizat
Delphine NATU Directrice Foyer « Gérard VIVIEN »	Marie-Cécile FOURNIER Directrice Fondation d'Aligre et Marie- Thérèse
Gilles GAILLARD Président des PEP 45	Sandrine FONTAINE Directeur de l'APAJH 41

Quatre représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
En attente de désignation	Audrey GAINARD Déléguée Départementale – SYNERPA 45
Mathilde LEYLE Conseillère technique – URIOPSS Centre	En attente de désignation
Maiwenn THOER-LE-BRIS Déléguée permanente médico-sociale de la FHF Centre-Val de Loire	Marc PENTECOUTEAU Directeur de l'EHPAD – SSIAD Les Genets
Enguerran LLORENS Directeur Ets Fondation Léopold Bellan	Véronique DUFRESNE Directrice Association Beauce Val Service

Un représentant des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficultés sociales :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Laurent GIANGRECO Président du comité régional d'Addictions France	Marie-Paul FROMENT-LEGRAS Présidente de la Fédération des acteurs de la solidarité du Centre-Val de Loire

Un membre des unions régionales des professionnels de santé ayant la qualité de médecin :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Dr Florence DOURY-PANCHOUT Vice-présidente de l'URPS Médecins libéraux URPS Médecins	Dr André THES Fédération des URPS CVL URPS Médecins

Deux membres issus de la commission spécialisée organisation des soins sont appelés à siéger au sein de la commission spécialisée prises en charge et accompagnements médico-sociaux :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Tony-Marc CAMUS Directeur général adjoint de HUMENSIA	David GUYERE Directeur LNA Santé HAD Val de Loire
Agnès HUBERT-JOUANNEAU Déléguée régionale permanente FHF Centre-Val de Loire	En attente de désignation

**ANNEXE 4**  
**Composition de la Commission spécialisée « Prévention »**  
**de la CRSA Centre-Val de Loire**

Le 1<sup>er</sup> collège (collectivités territoriales) est représenté par 5 membres :

Un représentant de la région :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Estelle COCHARD Conseillère régionale déléguée du Centre-Val de Loire	Julie FERRON Conseillère régionale du Centre-Val de Loire

Deux représentants des départements :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Evelyne LEFEBVRE 6 <sup>ème</sup> Vice-présidente du Conseil départemental d'Eure-et-Loir	Stéphanie COUTEL Conseillère départementale Eure-et-Loir
En attente de désignation	En attente de désignation

Un représentant des groupements de communes :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Gil AVEROUS Président Châteauroux Métropole	Gérard SANTOSUOSSO Vice-président CA Bourges Plus

Un représentant des communes :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
En attente de désignation	En attente de désignation

Le 2<sup>ème</sup> collège (représentants des usagers) est représenté par 6 membres :

Quatre représentants des associations agréées au titre de l'article L. 1114-1 :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Christine BAISSIN Responsable de la région Centre-Val de Loire AIDES	Catherine AUMOND Présidente régionale Centre-Val de Loire AIDES
Gérard CHABERT Représentant APF 37	Pascal MORANDI Délégué national région Centre-Val de Loire Vie Libre
Jean-Claude BOURQUIN Président UFC Que Choisir	Martine BRODARD Représentante des usagers UFC Que Choisir
Elisabeth DEMEULEMEESTER URAF Centre-Val de Loire	Solange VANIER Présidente de l'UDAF de Loir-et-Cher URAF

Un représentant des associations de retraités et personnes âgées :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Jocelyne ROUSSEaux Union Territoriale des Retraités CFDT 37	Patrick SORAIS Président Sport Santé du Pays Chinonais

Un représentant des associations de personnes handicapées :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
En attente de désignation	En attente de désignation

Le 3<sup>ème</sup> collège (conseils territoriaux de santé) est représenté par 1 membre :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Frédérique VARIN Présidente du CTS 45	Marie-Thérèse PINCELOUP Vice-présidente du CTS 45

Le 4<sup>ème</sup> collège (partenaires sociaux) est représenté par 4 membres :  
 Un représentant des organisations syndicales de salariés :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Philippe BALIN Référént Handicap à l'Union régionale Centre CFE-CGC	Kristof COLLIOT Responsable communication CFE-CGC

Un représentant des organisations syndicales d'employeurs :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Charles COUTE Représentant du MEDEF Centre-Val de Loire	Annie MORDANT Représentante du MEDEF Centre- Val de Loire

Un représentant des organisations syndicales des artisans, des commerçants et  
 des professions libérales :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Dr Christian CHILLOU UNAPL, Médecin biologiste	Dr Paul PHU UNAPL, Médecin urgentiste

Un représentant des organisations syndicales des exploitants agricoles :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Jacques NAULET Représentant de la FNSEA	Mireille BINET Représentante de la FNSEA

Le 5<sup>ème</sup> collège (cohésion et protection sociales) est représenté par 4 membres :

Un représentant des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la  
 précarité :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Francis GEST La Croix-Rouge	Marie OZANNE Conseillère technique URIOPSS Centre

Un représentant de la caisse d'assurance et de retraite et de la santé au travail, au titre de l'assurance vieillesse :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Valérie BEAUDOIN Sous-directrice action sociale, accès aux droits et partenariats de la CARSAT CVL	Christelle ARCHAMBAULT Attachée de Direction de l'Action sociale à la CARSAT CVL

Un représentant des caisses d'allocations familiales :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Caroline BLOT Administratrice CAF 45	Myriame TOURET Administrateur CAF 45

Un représentant de la mutualité française :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Rose-Marie MINAYO Présidente de la Mutualité française Centre	Olivier BASIRE Directeur de la Mutualité française Centre

Le 6<sup>ème</sup> collège (prévention et éducation pour la santé) est représenté par 6 membres:

Un représentant des services de santé scolaire et universitaire :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Dr Sylvie ANGEL Médecin de l'Education Nationale	En attente de désignation

Un représentant des services de santé au travail :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Rodolphe CARVALHO Directeur AISMT 36	En attente de désignation

Un représentant des services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Docteur Adélaïde SERGENT Médecin de PMI du Loiret	Valérie BLONTROCK Cadre de santé de PMI du Loiret

Un représentant des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Dr Ken HAGUENOER Centre régional du dépistage des cancers	Dr Robert COURTOIS CHU Tours

Un représentant des organismes œuvrant dans le domaine de l'observation de la santé :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Céline LECLERC Directrice de l'ORS	Pauline NOEL Directrice du Creai

Un représentant des associations de protection de l'environnement agréées au titre de l'article L. 141-1 du Code de l'environnement :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
En attente de désignation	En attente de désignation

Le 7<sup>ème</sup> collège (offreurs des services de santé) est représenté par 4 membres :

Un représentant mentionné au a) b) c) ou d) du collège des offreurs de santé :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
En attente de désignation	En attente de désignation

Un représentant mentionné au e) ou f) du collège des offreurs de santé :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Maiwenn THOER-LE-BRIS Déléguée permanente médico- sociale FHF Centre-Val de Loire	Marc PENTECOUTEAU Directeur de l'EHPAD – SSIAD Les Genets

Deux membres des unions régionales des professionnels de santé :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Flore CHALANSON Fédération des URPS CVL URPS Orthophonistes	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation

**ANNEXE 5**  
**Composition de la commission spécialisée**  
**« Droits des usagers du système de santé »**  
**de la CRSA Centre-Val de Loire**

Le 1<sup>er</sup> collège (collectivités territoriales) est représenté par 1 membre :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
En attente de désignation	En attente de désignation

Le 2<sup>ème</sup> collège (représentants des usagers) est représenté par 7 membres :

Trois représentants des associations agréées au titre de l'article L. 1114-1 :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Elisabeth DEMEULEMEESTER URAF Centre-Val de Loire	Solange VANIER Présidente de l'Udaf de Loir-et-Cher - URAF
Dominique BEAUCHAMP Présidente Touraine France Alzheimer	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation

Deux représentants des associations de retraités et personnes âgées :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Pascal ADAM Membre du syndicat UNSA retraités	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation

Deux représentants des associations de personnes handicapées :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Marc GERBEAUX Sésame Autisme 45	Anaïs ROBIN Association départementale de parents et amis de personnes handicapées mentales (ADAPEI)
En attente de désignation	En attente de désignation

Le 3<sup>ème</sup> collège (conseils territoriaux de santé) est représenté par 2 membres :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Martine VANDERMEERSCH Présidente du CTS 28	En attente de désignation
Philippe DOLIVET Président du CTS 18	Carine PESCHARD Vice-présidente du CTS 18

Le 4<sup>ème</sup> collège (partenaires sociaux) est représenté par 1 membre :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Cécile ANNOOT Avocate CPME	En attente de désignation CPME

Le 5<sup>ème</sup> collège (cohésion et protection sociale) est représenté par 1 membre :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Pascale NEVEU Membre du Conseil d'Administration de la Fédération Santé Habitat	André REMBERT Président de l'Arpep

Le 6<sup>ème</sup> collège (prévention et éducation pour la santé) est représenté par 1 membre :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Fabienne ATAKPA Coordinatrice Ireps/FRAPS	Jacqueline MANSOURIAN Dialogue Autisme

Le 7<sup>ème</sup> collège (offreurs des services de santé) est représenté par 1 membre :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Vincent POUMEROL Directeur régional - CVDL LADAPT	Hervé LEBLANC Directeur ESRP Louis Gatignon Association Ambroise Croizat

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2025-12-10-00028

ARRETE N° 2025-DOMS-PA/PH18-153

Portant : autorisation de cession du Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) d'une capacité de 138 places, géré par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) au profit du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) Bourges Plus par voie de fusion des CCAS de Bourges et de Mehun-sur-Yèvre et prorogation de l'autorisation PROVISOIRE pendant une période d'un an de l'extension non importante de 5 places de l'équipe ESA du Service de soins à domicile (SSIAD) géré par le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de BOURGES, d'une capacité totale du service à 138 places.

**AGENCE REGIONALE DE SANTE  
CENTRE-VAL DE LOIRE**

**ARRETE**

Portant : autorisation de cession du Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) d'une capacité de 138 places, géré par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) au profit du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) Bourges Plus par voie de fusion des CCAS de Bourges et de Mehun-sur-Yèvre et prorogation de l'autorisation PROVISOIRE pendant une période d'un an de l'extension non importante de 5 places de l'équipe ESA du Service de soins à domicile (SSIAD) géré par le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de BOURGES, d'une capacité totale du service à 138 places.

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire,

**VU** le Code de l'action sociale et des familles

**VU** le Code de la santé publique

**VU** le Code de justice administrative et notamment son article R. 312-1

**VU** la loi n° 2021-1754 du 23 décembre 2021 de financement de la sécurité sociale pour 2022, et notamment son article 44 relatif à la réforme des services autonomie à domicile

**VU** la loi n° 2024-317 du 8 avril 2024 portant mesures pour bâtir la société du bien-vieillir et de l'autonomie

**VU** le décret n° 2023-608 du 13 juillet 2023 relatif aux services autonomie à domicile

**VU** le décret 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé (ARS)

**VU** le décret du 7 juin 2023 portant nomination de Madame Clara de BORT en tant que directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 12 juin 2023

**VU** la décision n° 2025-DG-DS-003 en date du 1<sup>er</sup> octobre 2025, portant délégation de signature à Monsieur Bertrand MOULIN en tant que directeur général adjoint, à l'effet de signer tous actes et décisions relatifs à l'exercice des missions de la directrice générale de l'ARS Centre-Val de Loire telles que fixées à l'article L.1432-2 du code de la santé publique

**VU** l'arrêté n° 2023-DSTRAT-0015 portant adoption du Projet Régional de Santé 2023 – 2028 de la Région Centre – Val de Loire en date du 26 octobre 2023

**VU** l'arrêté n°2023-DOMS-PA/PH18-189 en date du 25 octobre 2024 portant prorogation de l'autorisation provisoire pendant une période d'un an de l'extension non importante de 5 places de l'équipe ESA du Service de soins à domicile (SSIAD) géré par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de BOURGES, d'une capacité totale du service à 112 places

**VU** l'arrêté n°2025-DOMS-PA18-096 portant cession de l'autorisation de fonctionnement des 26 places du SSIAD du CH DE BOURGES, géré par le CH JACQUES CŒUR DE BOURGES au profit du CCAS DE BOURGES, portant la capacité totale du SSIAD du CCAS de Bourges à 138 places

**VU** le cahier des charges des Services Autonomie à Domicile prévu à l'article D.312-4 du Code de l'action sociale et des familles

**VU** l'arrêté du 25 octobre 2024 portant prorogation de l'autorisation provisoire pendant une durée d'un an de l'extension non importante de 5 places de l'équipe ESA du Service de soins à domicile (SSIAD) géré par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Bourges, d'une capacité totale du service à 112 places

**VU** la délibération du conseil d'administration de la ville de Mehun-sur-Yèvre en sa séance du 6 mars 2025

**VU** les extraits du registre des délibérations du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Bourges Plus en sa séance 19 juin et du 11 septembre 2025 adoptant à l'unanimité la création d'un centre Intercommunal d'Action Sociale

**VU** le courrier adressé par l'Agence régionale de Santé Centre-Val de Loire au CCAS de Bourges en date du 4 décembre 2025 autorisant la prorogation d'un an de l'autorisation d'extension du nombre de places concernant l'intervention de l'équipe spécialisée Alzheimer du SSIAD de Bourges

**CONSIDÉRANT QUE** l'opération de fusion des CCAS de Bourges et de Mehun-sur-Yèvre pour devenir le CIAS Bourges Plus s'inscrit dans le cadre de la réforme des services autonomie à domicile

**CONSIDÉRANT QUE** ce regroupement s'inscrit dans le respect des orientations du Projet Régional de Santé et des schémas départementaux relatifs à l'accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

**CONSIDÉRANT QUE** le projet d'extension du nombre de places répond aux besoins de la population identifiés sur le territoire concerné

### **ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** : L'autorisation visée à l'article L. 313-1 du Code de l'action sociale et des familles concernant le Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) de Bourges géré par le Centre Communal Action Sociale de BOURGES, 11 rue Jacques Rimbault à BOURGES est cédée au CIAS BOURGES PLUS par voie de fusion des CCAS de Bourges et de Mehun-sur-Yèvre.

L'autorisation est prorogée pour l'extension de capacité non importante de 5 places relative à l'équipe spécialisée Alzheimer POUR UNE DURÉE PROVISOIRE D'UN AN à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2025 avec la zone d'intervention qui comprend les communes suivantes :

- |                  |                   |                     |
|------------------|-------------------|---------------------|
| - ANNOIX         | - LISSAY-LOCHY    | - ST GERMAIN DU PUY |
| - ARÇAY          | - MARMAGNE        | - ST JUST           |
| - BERRY-BOUY     | - MEHUN SUR YEVRE | - ST MICHEL DE      |
| - BOURGES        | - MORTHOMIERS     | VOLANGIS            |
| - LA CHAPELLE ST | - PLAIMPIED-      | - TROUY             |
| URSIN            | GIVAUDINS         | - VORLY             |
| - LE SUBDRAY     | - ST-DOULCHARD    |                     |

S'agissant d'une prorogation de l'extension de capacité, la capacité totale de la structure reste fixée à 138 places dont 15 places pour l'intervention de l'équipe spécialisée Alzheimer, comme prévu dans l'arrêté du 23/12/2022 portant autorisation provisoire pendant une période d'un an, d'extension non importante de 5 places de l'équipe ESA du Service de soins à domicile (SSIAD) géré par le Centre Communal Action Sociale (CCAS) de BOURGES.

ARTICLE 2 : L'autorisation globale a été renouvelée pour une durée de 15 ans à compter du 3 janvier 2017. Son renouvellement, total ou partiel, sera subordonné aux résultats de l'évaluation de la qualité des prestations délivrées par le service mentionné à l'article L. 312-8 du Code de l'action sociale et des familles.

ARTICLE 3 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement du service par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation devra être porté à la connaissance de l'autorité compétente selon l'article L. 313-1 du Code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée qu'avec l'accord de l'autorité compétente pour la délivrer.

ARTICLE 4 : Ce service est répertorié dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

**Entité juridique : CENTRE INTERCOMMUNAL BOURGES PLUS (CIAS)**

N° FINESS : En cours de création

Code statut juridique : 08 (Centre Intercommunal d'Action Sociale)

**Entité service : SSIAD CIAS BOURGES**

N° FINESS : 18 000 455 8

Adresse : 1 rue du Président Maulmont – 18000 BOURGES

Code catégorie service : 354 (S.S.I.A.D.)

Code mode de fixation des tarifs (MFT) : 54 (Tarif AM - SSIAD)

Triplet(s) attaché(s) à ce service :

Code discipline : 358 (Soins infirmiers à Domicile)

Code activité / fonctionnement : 16 (Prestation en milieu ordinaire)

Code clientèle : 700 (Personnes Agées)

Capacité autorisée : 118 places

Code discipline : 358 (Soins infirmiers à Domicile)

Code activité / fonctionnement : 16 (Prestation en milieu ordinaire)

Code clientèle : 010 (Tous Types de Déficiences Personnes Handicapées)

Capacité autorisée : 5 places

La zone d'intervention du Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) pour ces 2 triplets est identifiée comme suit :

**BOURGES**

Code discipline : 357 (Activité soins d'accompagnement et de réhabilitation)

Code activité / fonctionnement : 16 (Prestation en milieu ordinaire)

Code clientèle : 436 (Personnes Alzheimer ou maladies apparentées)

Capacité autorisée : 15 places

La zone d'intervention du Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) pour ce triplet est identifiée comme suit :

- |                  |                |                 |
|------------------|----------------|-----------------|
| - ANNOIX         | - MARMAGNE     | - ST GERMAIN DU |
| - ARÇAY          | - MEHUN SUR    | PUY             |
| - BERRY-BOUY     | YEVRE          | - ST JUST       |
| - BOURGES        | - MORTHOMIERS  | - ST MICHEL DE  |
| - LA CHAPELLE ST | - PLAIMPIED-   | VOLANGIS        |
| URSIN            | GIVAUDINS      | - TROUY         |
| - LE SUBDRAY     | - ST-DOULCHARD | - VORLY         |
| - LISSAY-LOCHY   |                |                 |

Triplet attaché à la mission du centre ressources territorial :

Code discipline : 412 (centre de ressources territorial pour les personnes âgées)

Code activité / fonctionnement : 48 (tous modes d'accueil et d'accompagnement)

Code clientèle : 700 (personnes âgées)

La zone d'intervention du CRT couvre toutes les communes composant l'agglomération de BOURGES PLUS.

ARTICLE 5 : Dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

- soit d'un recours gracieux auprès de Madame la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire, sis 131 Faubourg Bannier -BP 74409 - 45044 ORLEANS
- soit d'un recours contentieux qui doit être transmis au Tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45000 ORLEANS ou via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet <http://www.telerecours.fr>.

ARTICLE 6 : le Directeur Général Adjoint de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire, le Délégué Départemental de l'ARS du Cher, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au gestionnaire du service concerné et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région Centre Val de Loire.

Fait à Orléans, le 10 décembre 2025,

La Directrice générale de l'agence régional de santé  
Du Centre-Val de Loire,  
Signé : Clara de BORT

N° 2025-DOMS-PA/PH18-153 enregistré le 10 décembre 2025

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2026-01-30-00012

ARRETE N° 2025-DOMS-PA45-131

Portant autorisation d'extension non importante  
de 6 places d'hébergement permanent de  
l'Etablissement d'hébergement pour personnes  
âgées dépendantes (EHPAD) Le Relais de la  
Vallée à SEICHEBRIERES, portant sa capacité  
totale de 28 à 34 places.

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DU LOIRET**

**AGENCE REGIONALE DE SANTE  
CENTRE-VAL DE LOIRE**

**ARRETE**

Portant autorisation d'extension non importante de 6 places d'hébergement permanent de l'Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) Le Relais de la Vallée à SEICHEBRIERES, portant sa capacité totale de 28 à 34 places.

Le Président du Conseil Départemental,  
La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé,

**VU** le Code de justice administrative et notamment l'article R. 312-1

**VU** le Code de l'action sociale et des familles

**VU** le Code de la santé publique

**VU** le Code général des collectivités territoriales

**VU** le décret 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé (ARS)

**VU** le décret du 7 juin 2023 portant nomination de Madame Clara de BORT en tant que directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 12 juin 2023

**VU** la décision n° 2025-DG-DS-0003 en date du 1er octobre 2025 portant délégation de signature à Monsieur Bertrand MOULIN, en tant que directeur général adjoint, à l'effet de signer tous actes et décisions relatifs à l'exercice des missions de la directrice générale de l'ARS Centre-Val de Loire telles que fixées à l'article L.1432-2 du code de la santé publique

**VU** l'arrêté du 22 décembre 2025 conférant délégations de signature au Responsable du Pôle Citoyenneté et Cohésion Sociale

**VU** l'arrêté conjoint en date du 3 octobre 2022 actant le changement de la forme juridique de la SARL Le Relais de la Vallée à SEICHEBRIERES en SAS, gestionnaire de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) Le Relais de la Vallée, 7 route de la Chapelle à SEICHEBRIERES, d'une capacité totale de 28 places

**VU** le courrier du Directeur de l'EHPAD Le Relais de la Vallée à SEICHEBRIERES en date du 26 mars 2025 demandant une autorisation pour 6 places supplémentaires

**CONSIDERANT QUE** le projet d'extension de 6 places d'hébergement permanent permet à l'établissement de répondre aux besoins du territoire

**CONSIDERANT QUE** le projet présente un coût de financement en année pleine qui est compatible avec le montant des dotations mentionnées à l'article L. 314-3 du Code de l'action sociale et des familles

## **ARRETENT**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : L'autorisation visée à l'article L. 313-1 du Code de l'action sociale et des familles est accordée à la SAS EHPAD Le Relais de la Vallée à SEICHEBRIERES pour l'extension non importante de 6 places d'hébergement permanent de l'EHPAD Le Relais de la Vallée à SEICHEBRIERES à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

La capacité totale de l'établissement, portée de 28 à 34 places d'hébergement permanent pour personnes âgées dépendantes.

**ARTICLE 2** : L'autorisation globale a été renouvelée pour une durée de 15 ans à compter du 3 janvier 2017. Le prochain renouvellement, total ou partiel, sera notamment subordonné aux résultats des évaluations mentionnées à l'article L. 312-8 du Code de l'action sociale et des familles.

**ARTICLE 3** : Conformément aux dispositions de l'article D. 313-7-2 du Code de l'action sociale et des familles, l'autorisation est réputée caduque en l'absence d'ouverture au public de l'établissement dans un délai de un an suivant la notification de la décision d'autorisation.

ARTICLE 4 : La mise en œuvre de la présente autorisation est subordonnée au résultat de la visite de conformité mentionnée à l'article L. 313-6 du Code de l'action sociale et des familles dont les conditions de mise en œuvre sont prévues par les articles D. 313-11 à D. 313-14 du même Code.

ARTICLE 5 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement est déclaré aux autorités compétentes ayant délivré l'autorisation. L'autorisation ne peut être cédée qu'avec l'accord des autorités compétentes pour la délivrer.

ARTICLE 6 : Cet établissement est répertorié dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

**Entité juridique : SAS EHPAD LE RELAIS DE LA VALLEE**

N° FINESS : 45 000 122 7

Code statut juridique : 95 (Société par actions simplifiée (SAS))

**Entité Etablissement : EHPAD LE RELAIS DE LA VALLEE**

N° FINESS : 45 000 969 1

Adresse : 7 route de la Chapelle, 45530 SEICHEBRIERES

Code catégorie établissement : 500 (EHPAD)

Code mode de fixation des tarifs (MFT) : 47 (ARS-CD TP nHAS nPUI)

Triplets attachés à cet établissement d'une capacité de 34 places :

Code discipline : 924 (Accueil pour Personnes Agées)

Code activité / fonctionnement : 11 (Hébergement Complet Internat)

Code clientèle : 711 (Personnes Agées Dépendantes)

Capacité autorisée : 34 places

ARTICLE 7 : L'établissement n'est pas habilité à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale.

ARTICLE 8 : Dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet soit d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental du Loiret et de Madame la directrice générale de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire, soit d'un recours contentieux qui doit être transmis au tribunal administratif d'Orléans sis 28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLEANS, ou via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet <https://www.telerecours.fr>.

ARTICLE 9 : Le Directeur Général des Services du Département du Loiret, le Directeur Général Adjoint de l'ARS Centre-Val de Loire, le Directeur Général Adjoint du Pôle Citoyenneté et Cohésion sociale du Département du Loiret, la Directrice Départementale de l'ARS du Loiret, le Directeur des Ressources et de l'Offre Médico-Sociale du Département du Loiret, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs du Département du Loiret, ainsi qu'au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans le 30 janvier 2026,

La Directrice générale de l'agence  
régional de santé  
Du Centre-Val de Loire,  
Signé : Clara de BORT

Pour le Président  
du Conseil départemental du  
Loiret et par délégation,  
le directeur général adjoint du  
Pôle Citoyenneté et Cohésion  
Sociale,  
Signé : Romaric GUYON

N° 2025-DOMS-PA45-131 enregistré le 30 janvier 2026

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2026-01-16-00011

ARRETE N° 2026-DOMS-PH18-004

Portant autorisation de regroupement des  
Instituts Médico-Educatifs (IME) de BOURGES «  
DAME DU GEDHIF - Site principal » et «  
DAME  
DU GEDHIF - Site secondaire » en un seul  
établissement d'une capacité globale de 66  
places,  
géré par le Groupement d'Entraide  
Départemental aux personnes Handicapées  
Intellectuelles et à leurs Familles (GEDHIF).

**AGENCE REGIONALE DE SANTE  
CENTRE-VAL DE LOIRE**

**ARRETE**

Portant autorisation de regroupement des Instituts Médico-Educatifs (IME) de BOURGES « DAME DU GEDHIF – Site principal » et « DAME DU GEDHIF – Site secondaire » en un seul établissement d'une capacité globale de 66 places, géré par le Groupement d'Entraide Départemental aux personnes Handicapées Intellectuelles et à leurs Familles (GEDHIF).

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire,

**VU** le Code de justice administrative et notamment l'article R. 312-1

**VU** le Code de l'action sociale et des familles

**VU** le Code de la santé publique

**VU** la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale

**VU** le décret 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé (ARS)

**VU** le décret n° 2017-982 du 9 mai 2017 relatif à la nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux accompagnant des personnes handicapées ou malades chroniques

**VU** le décret du 7 juin 2023 portant nomination de Madame Clara de BORT en tant que directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 12 juin 2023

**VU** la décision n° 2025-DG-DS-0003 en date du 1<sup>er</sup> octobre 2025, portant délégation de signature à Monsieur Bertrand MOULIN en tant que directeur général adjoint, à l'effet de signer tous actes et décisions relatifs à l'exercice des missions de la directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire telles que fixées à l'article L.1432-2 du code de la santé publique

**VU** l'arrêté n°2023-DSTRAT-0015 portant adoption du Projet Régional de Santé de la région Centre-Val de Loire en date du 26 octobre 2023

**VU** l'arrêté n° 2024-DOMS-PH18-003 en date du 23 février 2024 portant autorisation de regroupement du Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile (SESSAD) du Val d'AURON de Bourges avec l'Institut Médico-Educatif (IME) de Bourges en un seul établissement d'une capacité globale de 66 places, géré par le Groupement d'Entraide Départemental aux Handicapés Inadaptés et à leurs Familles (GEDHIF)

**VU** le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) 2021-2025 signé le 7 février 2022

**VU** la demande du GEDHIF reçue le 19 novembre 2025 sollicitant le regroupement des Instituts Médico-Educatifs (IME) de BOURGES en un seul établissement d'une capacité totale de 66 places, entraînant la fermeture du site secondaire n° FINESS 18 000 628 0

**CONSIDERANT QUE** ce projet permet de répondre aux besoins existants

**CONSIDERANT QUE** le projet n'engendrera pas de moyens complémentaires, et présente un coût de financement en année pleine qui est compatible avec le montant des dotations mentionnées à l'article L. 314-4 du Code de l'action sociale et des familles

## **ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : L'autorisation visée à l'article L. 313-7 du Code de l'action sociale et des familles est accordée au GEDHIF pour regrouper les Instituts Médico-Educatifs (IME) de BOURGES

« DAME DU GEDHIF – Site principal » et « DAME DU GEDHIF – Site secondaire » en un seul établissement d'une capacité globale de 66 places.

Le site secondaire situé au 2 rue Aristide Maillol, 18000 BOURGES (n° Finess ET : 180006280) est fermé.

L'établissement, dénommé Dispositif d'Accompagnement Médico-Educatif (DAME) du GEDHIF, est autorisé pour accompagner et prendre en charge des personnes de 3 à 20 ans présentant soit une déficience intellectuelle, soit des troubles du spectre autistique, en internat, en accueil de jour et/ou accompagnement en milieu ordinaire.

Le DAME est également autorisé à assurer une mission de centre ressource auprès des acteurs du territoire d'intervention du DAME, il assure dans ce cadre une mission de formation, d'information, de conseil, d'expertise ou de coordination au bénéfice d'autres établissements ou services en vue de l'accueil de ces publics ou auprès d'usagers directement.

ARTICLE 2 : L'autorisation globale a été renouvelée pour une durée de 15 ans à compter du 3 janvier 2017. Son prochain renouvellement, total ou partiel, sera subordonné aux résultats de l'évaluation de la qualité des prestations délivrées par l'établissement mentionnée à l'article L. 312-8 du Code de l'action sociale et des familles dans les conditions prévues par l'article L. 313-5 du même Code.

ARTICLE 3 : Conformément aux dispositions de l'article L. 313-1 et D313-7-2 du Code de l'action sociale et des familles, l'autorisation est, totalement ou partiellement, réputée caduque si tout ou partie de l'activité de l'établissement ou du service n'est pas ouverte au public dans un délai de 6 mois suivant la notification de la décision d'autorisation.

ARTICLE 4 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation devra être porté à la connaissance de l'autorité compétente selon l'article L. 313-1 du Code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée qu'avec l'accord de l'autorité compétente concernée pour la délivrer.

ARTICLE 5 : Cet établissement est répertorié dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) comme suit :

**ENTITE JURIDIQUE : GEDHIF**

N° FINESS : 18 000 047 3

Statut juridique : 60 – Association Loi 1901 non R.U.P.

**ENTITE ETABLISSEMENT : DAME du GEDHIF**

N° FINESS : 18 000 203 2

Adresse : 30 chemin de Vouzay - 18000 BOURGES

Code catégorie établissement : 183 (institut médico-éducatif)

Triplet(s) attaché(s) à cet EGE :

Code discipline d'équipement : 844 (tous projets éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques)

Code activité/fonctionnement : 11 (hébergement complet internat)

Code clientèle : 117 (déficience intellectuelle)  
Capacité autorisée : 14 places

Code discipline d'équipement : 844 (tous projets éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques)

Code activité/fonctionnement : 11 (hébergement complet internat)

Code clientèle : 437 (troubles du spectre autistique)

Capacité autorisée : 2 places

Code discipline d'équipement : 844 (tous projets éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques)

Code activité/fonctionnement : 21 (accueil de jour)

Code clientèle : 117 (déficience intellectuelle)

Capacité autorisée : 31 places

Code discipline d'équipement : 844 (tous projets éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques)

Code activité/fonctionnement : 21 (accueil de jour)

Code clientèle : 437 (troubles du spectre autistique)

Capacité autorisée : 8 places

Code discipline d'équipement : 844 (tous projets éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques)

Code activité/fonctionnement : 16 (prestation en milieu ordinaire)

Code clientèle : 117 (déficience intellectuelle)

Capacité autorisée : 9 places

Code discipline d'équipement : 844 (tous projets éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques)

Code activité/fonctionnement : 16 (prestation en milieu ordinaire)

Code clientèle : 437 (troubles du spectre autistique)

Capacité autorisée : 2 places

La répartition des capacités par site est donnée à titre indicatif ; elles peuvent être ventilées pour permettre de répondre aux besoins de la population accueillie.

ARTICLE 6 : Dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

- soit d'un recours gracieux auprès de Madame la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire, sise 131 Faubourg Bannier -BP 74409 - 45044 ORLEANS
- soit d'un recours contentieux qui doit être transmis au tribunal administratif d'Orléans sis 28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLEANS
- ou via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet

<https://www.telerecours.fr>.

ARTICLE 7 : Le Directeur Général Adjoint de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire, le Directeur Départemental du Cher, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Région.

Fait à Orléans, le 16 janvier 2026,

La Directrice générale de l'agence régional de santé  
Du Centre-Val de Loire,  
Signé : Clara de BORT

N° 2026-DOMS-PH18-004 enregistré le 16 janvier 2026